

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Florac
PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du lundi 22 juillet 2024

Délibération N° DE_2024_068

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--|----------|------------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 18 | 13 | 13 |
| Date de la convocation : 17/07/2024 | | |
| Pour | Contre | Abstention |
| 13 | 0 | 0 |
| Résultat du vote : adoptée | | |

Le vingt-deux juillet deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Foyer Logement), sous la présidence de Stéphan MAURIN.

Présents : Clara ARBOUSSET, Florence BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Thibaud MALGOUYRES, Stéphan MAURIN, Daniel MOLINES, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés :

Absents et Excusés : Catherine BLACLARD, Sophie BOISSIER, Cyril DJALMIT, Olivier MALACHANNE, Mathieu PUCHERAL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Lucie BONICEL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Achat de l'Eglise de Frutgère

Monsieur la Maire présente au conseil un projet d'achat, à l'euro symbolique, d'une parcelle située à Frutgères et comportant les ruines d'une Eglise qu'il conviendrait de sécuriser.

Il s'agit de la parcelle E 354 d'une surface de 195 m².

Madame Noblet propose également de mettre à disposition la parcelle 662 pour que la commune puisse y stocker, le temps nécessaire aux travaux de mise en sécurité, les matériaux nécessaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte l'achat de la parcelle E 354 au prix de 1 €.
- Accepte de prévoir la mise en sécurité de l'ancienne Eglise de Frutgères au budget.
- Prendra en charge les frais de rédaction de l'acte.

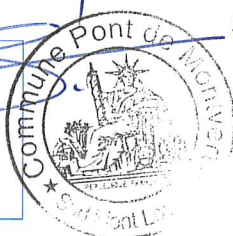
Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphan MAURIN
Président de séance

Lucie BONICEL
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 08/08/2024
Date de réception de l'AR: 08/08/2024

048-200057594-DE_2024_068-DE
A G E D I



DE_2024_068

